

*Transport du grain de l'Ouest—Loi*

● (1730)

Il y a quelques jours, durant le débat sur la motion n° 34, le député de Lisgar (M. Murta) s'est plaint du fait que bien des agriculteurs n'avaient pas le choix, qu'ils devaient expédier leur grain par camion parce qu'il n'existe pas de lignes d'embranchement dans leur région, et bien d'autres députés lui ont fait écho. Je trouve ses déclarations contradictoires car il donnait son appui à une résolution, à l'article 17(4), qui favorisera l'abandon de lignes ferroviaires supplémentaires dans les Prairies et qui fera augmenter le nombre de cas analogues à ceux dont il se plaignait dans le discours qu'il a prononcé il y a quelques jours.

Pour bien des localités des Prairies, la protection des lignes d'embranchement est devenue une question de vie ou de mort. Je n'exagère pas du tout en disant «de vie ou de mort», car le chemin de fer est vraiment la «raison d'être» de bien des collectivités. Si les chemins de fer ne les desservent pas, l'élevateur devient superflu. Votre Honneur a peut-être visité des petites villes des Prairies. En fait, je pourrais vous amener dans plusieurs localités de ma circonscription où l'élevateur à grain est le seul centre d'activité. Si la voie ferrée disparaît, l'élevateur à grain disparaît lui aussi. Si, au lieu de livrer son grain à Fisher Branch, un agriculteur le transporte par camion jusqu'à Ashern ou Arborg, plus probablement à Arborg, il y achètera ses pièces de rechange et ses engrais. Il achètera même ses épiceries et ses vêtements ailleurs, ce qui fera baisser le chiffre d'affaires des commerçants de la ville où il avait l'habitude de faire ses livraisons, mettons Fisher Branch pour les besoins de la cause. L'État veut appauvrir les petites entreprises de ces petites villes des Prairies.

Mes collègues de l'extrême droite prétendent défendre vigoureusement les intérêts de la petite entreprise, mais, fait étonnant, ils ne semblent même pas se soucier des petits commerçants des petites villes des Prairies. D'ailleurs, la petite entreprise n'est pas la seule qui soit menacée. Si les commerçants ferment leurs portes et les gens vont s'installer ailleurs, le secteur tertiaire disparaît. L'automne dernier, la Commission canadienne des transports a tenu des audiences à Fisher Branch, dans ma circonscription, au sujet de l'abandon du service ferroviaire à Inwood. Plusieurs groupes, notamment les étudiants de l'école secondaire, ont présenté des instances à la CCT et lui ont dit la même chose: sans service ferroviaire, leur localité disparaîtrait. Les étudiants de l'école secondaire ont avancé des arguments très logiques et extrêmement bien formulés, exprimant leur crainte de voir leur école fermer ses portes tôt ou tard si on abandonnait la voie ferrée. Votre Honneur admettra comme moi, j'en suis certain, que ce serait un triste événement et très préjudiciable à n'importe quelle petite ville. Quand je dis que c'est une question de vie ou de mort pour beaucoup de ces villes, je ne pense pas exagérer.

Les députés qui disent que le transport par camion est plus efficace ne tiennent vraiment pas compte de toutes les conséquences ni des frais accrus que les habitants de ces petites villes devront payer. Par exemple, le coût de . . .

**M. le vice-président:** La présidence hésite à interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Il peut continuer, du consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. le vice-président:** Il ne semble pas y avoir consentement unanime.

**M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster):** Monsieur le Président, je voudrais intervenir au sujet de la motion n° 35. Je vois mes collègues, et pas nécessairement mes amis, néo-démocrates parler d'incohérences. Je voudrais simplement signaler à la présidence celles que je vois. D'abord, il y a l'affirmation de certains néo-démocrates selon laquelle les camions dégradent la chaussée. L'un d'entre eux est même allé jusqu'à dire que l'ancien premier ministre d'une certaine province avait fait du si mauvais travail que de nombreuses routes n'étaient pas encore asphaltées. Cependant, nous savons tous, et le NPD le reconnaît maintenant, qu'un trois tonnes à pont arrière simple n'a que six pneus comparativement à dix pour un camion à remorque et dix-huit pour un camion à semi-remorque. Il ne faut pas être extrêmement intelligent pour s'apercevoir, à l'instar de n'importe quel ministère provincial de la Voirie, que c'est la raison pour laquelle le poids de charge permis pour les camions à remorque et à semi-remorque est supérieur à celui autorisé pour les camions à pont arrière simple ou, un trois tonnes à roues jumelées.

En parlant d'incohérences, je trouve étrange d'avoir entendu l'autre jour, à la Chambre, que les camions dégraderaient les routes, feraient disparaître des agglomérations et ajouteraient aux fardeaux des municipalités. Il est maintenant apparent que les neo-démocrates, qui ont présenté cet amendement se sont rendu compte qu'il est beaucoup plus sensé d'organiser le mouvement du grain grâce à l'utilisation de plus gros camions que la plupart des agriculteurs, ceux de ma région en tout cas, n'ont pas les moyens d'acheter.

Le dernier député nous a parlé des grosses sociétés qui transporteront le grain. J'ignore au juste, à la lecture de l'amendement présenté par le NPD, qui se chargera de ce transport. Je suis dans l'incertitude et j'espère que quelqu'un pourra éclairer la lanterne. Va-t-il y avoir un système d'élevateurs hors-voie de préconisé dans cette motion ou les lignes vont-elles être complètement abandonnées au même titre que les élevateurs, laissant ainsi le soin aux agriculteurs de transporter leur propre grain en vertu d'un accord conclu avec l'administrateur, cette personne qui, justement selon le NPD, ne devrait pas avoir ce pouvoir? Va-t-on plutôt avoir des élevateurs hors-voie? La manutention se fera alors deux fois dans ce cas-là. On manutentionnera le grain à son arrivée et à son départ, puis lors de son déchargement, une fois parvenu à destination. Ainsi, nous ignorons le sens exact de cet amendement.